

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 17 JUIN 2021 à 19 HEURES**

Le 17 juin 2021 à 19 heures, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Frédéric ROUET, Maire.

Présents : ROUET Frédéric, TORELLI Jean-Marie, MACHUROT Suzy, BOURGEOIS Gérard, JEAN Marylène, SAINT CLAIR SPROUL BOLTON Philippe, JAUMOTTE Ghyslaine CROSET Bertrand, GAGNAIRE Serge, JEAN Fabien, DE LUCA Cécile, LORENZI Magali, BLAISE Marine,
Procurations : LORENZI Magali à SAINT CLAIR SPROUL BOLTON Philippe
Absents : LAZARE Florent, FABRE Isabelle
Secrétaire : MACHUROT Suzy

DECISIONS DU MAIRE

N°15/2021

MAPA de travaux de mise en accessibilité de la Mairie ó Déclaration de sous-traitance lot 1 gros oeuvre à l'ÉURL KAHVECI d'AVIGNON

N°16/2021

MAPA de travaux de mise en accessibilité de la Mairie ó Avenant 2 lot 1 Gros oeuvre : après la démolition du faux plafond de la salle du conseil il est apparu une magnifique ferme de bois qu'il a été décidé de laisser apparente ce qui induit une dépense supplémentaire d'un montant de 6 513.70 euros H.T. portant le marché total à 232 747 euros H.T.

N°17/2021

MAPA de travaux de mise en accessibilité de la Mairie ó Avenant 2 lot 6 Electricité : après la démolition du faux plafond de la salle du conseil il est apparu une magnifique ferme de bois qu'il a été décidé de laisser apparente ce qui induit une dépense supplémentaire d'un montant de 2 034.00 euros H.T. portant le marché total à 234 781.00 euros H.T.

N°18/2021

MAPA de travaux de mise en accessibilité de la Mairie ó Avenant 1 lot 7 Peinture: après la démolition du faux plafond de la salle du conseil il est apparu une magnifique ferme de bois qu'il a été décidé de laisser apparente ce qui induit une dépense supplémentaire d'un montant de 2 035.00 euros H.T. portant le marché total à 236 816.00 euros H.T.

N°19/2021

MAPA de travaux de mise en accessibilité de la Mairie ó Avenant 1 lot 4 Carrelage : après la démolition du revêtement de sol du rez de chaussée, il a été découvert un support de pose très irrégulier ne tolérant pas la prestation prévue et imposant la réalisation d'une chape fluide ce qui induit une dépense supplémentaire d'un montant de 3 594.99 euros H.T. portant le marché total à 240 410.99 euros H.T.

N°20/2021

MAPA de travaux de mise en accessibilité de la Mairie ó Avenant 1 lot 5 Plomberie : nous intégrons l'option cumulus électrique neuf et obligation de modifier la barre du wc pmr ce qui induit une dépense supplémentaire d'un montant de 1258.63 euros H.T. portant le marché total à 241 669.62 euros H.T.

DELIBERATIONS

N° 16 CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'AGENCE REGIONALE POUR LA BIODIVERSITE ET L'ENVIRONNEMENT (ARBE)

A l'unanimité des membres présents et représentés,

L'Arbe nous propose d'organiser des visites de certains sites sur le village destinées à d'autres collectivités afin de les inciter à mettre en òuvre des projets en faveur de la biodiversité. Les modalités sont définies dans la convention qui sera signée.

N° 2 ó APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DES JARDINS FAMILIAUX

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Un règlement a été rédigé à l'attention des familles à qui ont été attribuées les douze parcelles dans les jardins familiaux.

N° 3 ó FIXATION DES TARIFS DES JARDINS FAMILIAUX

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Il est décidé de fixer à 40 euros par an le montant de la redevance de chaque famille pour la mise à disposition d'une parcelle dans les Jardins Familiaux.

N° 4 ó CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA BUVETTE DE LA PISCINE AVEC L'ASSOCIATION LE FOYER RURAL

A l'unanimité des membres présents et représentés,

La mairie mets gracieusement à disposition du Foyer Rural la buvette de la piscine.

N° 5 ó CONVENTION DE SURVEILLANCE DE LA PISCINE A L'ASSOCIATION ENTENTE NAUTIQUE DE CHATEAURENARD

A l'unanimité des membres présents et représentés,

La surveillance de la piscine du 1^{er} juillet au 31 août est confiée à l'entente nautique de Chatearenard pour la somme totale de 6500,00 euros.

N° 6 ó SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION HIPPIQUE DE SAULT

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Lors du Grand Prix de la Course des Lavandes à l'hippodrome de Sault, la 3^{ème} course portera le nom de « Grand Prix de Villes sur Auzon ». La commune octroie la somme de 500.00 euros pour doter cette course.

FAIT A VILLES-SUR-AUZON, le 17 juin 2021
Le Maire, Frédéric ROUET